

## **Pour l'avenir du transport ferroviaire : le choix du service public**

*Vœu proposé par les élus de la France Insoumise, Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys*

La politique des transports ferroviaire régionaux représente l'une des compétences-clés de la Région. Aussi, notre Conseil régional est directement concerné par les discussions législatives en cours à ce propos.

La reprise de la dette de la SNCF par l'Etat et l'incessibilité annoncée des actifs de SNCF réseau et de SNCF-mobilité, promises par le gouvernement, ne calme en rien les inquiétudes de nos concitoyens. Celles-ci sont au moins de deux ordres :

Premièrement, en contrepartie de la reprise de la dette (en partie due à des projets pharaoniques et des modes de financement en Partenariat Public Privé que d'aucuns ont dénoncé dans cet hémicycle), SNCF-réseau s'engage à « rationaliser » sa gestion. La transformation de l'EPIC, bénéficiant d'une garantie d'Etat, en société nationale à capitaux public va alourdir les intérêts à payer en cas d'endettement. Cela a clairement pour objectif d'inciter SNCF-réseau à réduire ses coûts fixes, et donc à fermer des lignes du quotidiens, d'ores-et déjà identifiées en rouge sur une carte du rapport Spinetta. Le Premier ministre et la SNCF jurent qu'il n'en sera rien si les régions prennent en charge le manque à gagner. Cela revient à nous transférer la patate chaude. Or en l'absence de dotations, il sera impossible aux régions d'entretenir un réseau de qualité sans fermer des lignes et des guichets, ou supprimer des trains. Pour développer le service public ferroviaire du quotidien, l'Etat doit impérativement accroître ses subventions à la SNCF et/ou d'accroître substantiellement les dotations aux régions. C'est le premier vœu que nous formulons et que notre région doit porter.

Deuxièmement, l'incessibilité de SNCF-réseau et de SNCF-mobilité ne signifie en rien que les Régions ne concéderont pas à des opérateurs privé des segments de lignes sur lesquels ces derniers finiront par détenir un pouvoir de monopole naturel. Cela équivaut, de fait, à privatiser ces lignes. La Région doit s'engager à maintenir intégralement sa confiance au seul opérateur public, afin d'assurer sa mission de service public et de proposer aux usagers le maillage le plus étendu possible du territoire au moindre tarif.